



## Conditions générales de vente appliquées à la formation intra-entreprise

01 septembre 2022

Sophie BRIGNANO sous la marque commerciale Des Idées Des Hommes, DIDH, assure la conception, la réalisation et l'animation de prestations de formation professionnelle en présentiel et en intra-entreprises.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par DIDH pour le compte d'un client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Elles prévalent sur tout autre document et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

### Commande d'une prestation de formation

Toute commande d'une prestation formation est formalisée dans une convention et un programme de formation envoyé par DIDH au client. Ces documents contractuels sont obligatoirement signés par le représentant du client et revêtu du cachet de l'entreprise.

### Conditions financières

Le tarif d'une prestation de formation est indiqué en euros et hors taxe. Il sera majoré du montant de la TVA au taux en vigueur lors de la facturation.

Ce tarif intègre, sauf dispositions particulières, le montant des honoraires de conception, de réalisation des supports pédagogiques et d'animation de la formation. Il tient également compte du nombre de sessions de formation souhaitée par le client.

Les frais éventuels de location de salle, de restauration ou de pause restent à la charge du client.

### Modalités de paiement et facturation

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la convention de formation.

La facture est adressée au client à l'issue d'une session de formation. Elle est payable comptant, sans escompte, à 30 jours à réception de facture par chèque ou par virement bancaire.

Une attestation de présence et une attestation de participation sont fournies au client à l'issue chaque session de formation. Chaque participant reçoit également une attestation de participation.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit l'exigibilité d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal et du le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement. (Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).

La facture de la formation peut être adressée à un Opérateur de compétences, OPCO sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé à DIDH avant le début de la formation. En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'OPCO, DIDH facturera directement le client à l'issue de la formation.

### **Convocations des stagiaires**

La formation se déroulant dans les locaux du client ou réservés par le client, ce dernier adressera une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, aux stagiaires.

DIDH ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Le client communiquera à DIDH au minimum une semaine à l'avance, les noms, prénoms, qualification et adresses professionnelles des participants.

### **Choix des locaux de formation**

Le client s'engage à ce que les locaux choisis soient conformes à la réglementation en vigueur avec notamment :

- un affichage des consignes d'incendie, du plan de localisation des extincteurs et des issues de secours,
- un respect des règles sanitaires et des gestes barrière en vigueur.

Le client s'engage également à communiquer sur l'accès de la salle et de la formation aux travailleurs en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

### **Annulation de la formation**

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours ouvrables avant le jour et l'heure du début de la formation.

Pour être effective, cette annulation devra confirmée par mail au responsable de formation à l'adresse : [contact.info@didh.fr](mailto:contact.info@didh.fr)

Toute annulation intervenant, sauf cas de force majeure\* dûment justifié moins de 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation donnera lieu à une facturation de 50% du coût total de la formation, à titre d'indemnité forfaitaire.

Toute annulation intervenant moins de 3 jours ouvrés (72 heures) avant la date de démarrage de la formation ou l'absence d'un stagiaire à un stage confirmé par une convocation, donnera lieu à une facturation de 100% du coût total de la formation. Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation.

DIDH se réserve également la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation en cas de force majeure\* ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique de la formation.

Le client sera informé de toute annulation ou report de formation avant la date de démarrage de la formation.

*\* Cas de force majeure reconnus par la loi : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de DIDH ou du client et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.*

### **Débit, remplacement, absence d'un participant**

En cas de débit d'un stagiaire signifié par le client à DIDH au moins 7 jours avant le début de la formation, DIDH offre au client la possibilité de reporter l'inscription du stagiaire à une formation ultérieure dûment programmée avec le client.

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par DIDH. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation d'un stagiaire, le montant de la journée de formation de DIDH reste inchangé.

### **Responsabilités**

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux du client ainsi que du règlement intérieur de DIDH, adressé au client avec la convention et le programme de formation.

DIDH ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au client et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

### **Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations de formation, DIDH est tenue à une obligation de moyen vis-à-vis de ses clients et de ses stagiaires. DIDH ne pourra être tenue pour responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultants d'un événement fortuit ou de force majeure : maladie ou accident, désastres naturels, incendie ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de DIDH.

### **Propriété intellectuelle**

L'ensemble des fiches de présentation, contenu, et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme utilisée par DIDH pour assurer les formations ou remis aux stagiaires sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, de transmettre, reproduire, exploiter tout ou partie de ses documents sans l'accord express de DIDH.

### **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Les données seront recueillies par DIDH seront conservées tout au long de la relation commerciale avec le client et jusqu'à 5 ans concernant les documents justificatifs de formation concernant les stagiaires conformément à la réglementation en vigueur. DIDH s'engage également à protéger les données à caractère personnel.

Le client et/ou le stagiaire pourront demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données le concernant, à les rectifier ou à les effacer, à l'adresse courriel [sbrignano@didh.fr](mailto:sbrignano@didh.fr) ou à l'adresse postale 37, rue Boisnet 49100 Angers ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois.

### **Droit applicable et juridiction compétente**

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes conditions générales de vente à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Angers, quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Le droit français et le droit européen en matière de Protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre DIDH et le client.